



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-012

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2023-01-04-00014 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-01-04-00014

Arrêté directorial modifiant l'arrêté
n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié
fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt
commun de l'Assistance publique - hôpitaux de
Paris

Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté ANA401 2022 11 0005 du 26 décembre 2022, nommant Mme Isabelle JOURDAN Directrice de la communication et du mécénat de l'AP-HP, à compter du 1er janvier 2023

Arrête :

Article 1

L'article 1er de l'arrêté n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 susvisé est modifié comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

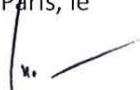
- Pour la Direction de la communication et du mécénat

Madame Isabelle JOURDAN

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 4 JAN. 2023


Nicolas REVEL